Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260420-D43_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 20 avril 2026

Le lundi 20 avril 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 14 avril 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine ESRY, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Thierry FOUVILLE, Dominique GEFFRAULT, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Pascal RIDARD, Anne-Charlotte CHEVRIER.
Absents : Bruno JOSSET, Nathalie TENDIK, Léonie PAUTONNIER, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Christine DY, Christian CHEVILLON, Nelly BRIAND.
Procurations : Bruno JOSSET à Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK à Catherine HESRY, Niels TRUBERT à Guy MONIER, Morgane NADAN à Morgane OLLITRAULT, Christine DY à David PERRIN, Christian CHEVILLON à Anne-Charlotte CHEVRIER, Nelly BRIAND à Nadine GAUTIER.

Nombre de conseillers municipaux : 28
Quorum : 15
Présents : 20
Absents : 8
Procuration : 7
Votants : 27

****

RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE 2026

N°43/26

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine a communiqué la liste des agents promouvables à l'ancienneté. Il est proposé d'y donner une suite favorable.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260420-D43_26-DE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les Lignes Directrices de Gestion,
Vu le tableau annuel d'avancement de grade 2026,
A l'unanimité, le conseil municipal valide les modifications du tableau des emplois et des effectifs comme suit :

Poste à supprimer				**Poste à créer**		
Date de suppression	**Grade**	**Quotité**	**Réf. délibération du poste**	**Date de création**	**Grade**	**Quotité**
01/05/2026	Adjoint technique principal de 2ème classe	32/35ème	N°112/15	01/05/2026	Adjoint technique principal de 1ère classe	32/35ème
01/11/2026	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	N°05/22	01/11/2026	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN